



ADOPTION DU SRDEII 2022-2030

« AMBITION 2030 »

Rapporteur : Antonio LORENZO

**Délibération
Séance plénière du 7 novembre 2022**

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional;

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 24 et 25 octobre 2022,

Vu l'avis du Bureau en date du 28 octobre 2022,

Monsieur Antonio LORENZO, rapporteur entendu,

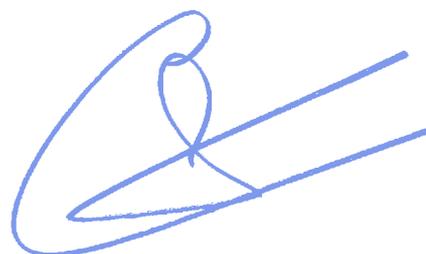
DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 82

Contre : 6

Abstention : 1



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

En qualité de chef de file du développement économique en région, le Conseil régional Centre-Val de Loire propose un nouveau *Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)* - « *Ambition 2030* » qui guidera son action économique et ses liens avec ses partenaires sur la période 2022-2028.

Le CESER se félicite de la démarche de concertation menée par la Région. Dans ce cadre, le CESER a pu participer en amont à l'élaboration de ce document via sa présence à près d'une trentaine d'ateliers des Etats Généraux de l'Economie et de l'Emploi dans les territoires, un avis sur le rapport de préparation du présent SRDEII réalisé en juin 2022, et une intervention en CTAP¹ de septembre 2022.

Le présent rapport fixe cinq grands axes stratégiques détaillés par 21 priorités et 50 mesures-actions. Le CESER souhaite apporter quelques remarques et compléments sur certaines de ces initiatives proposées par l'Exécutif régional.

AXE 1 – REpondre au défi de l'emploi, des qualifications et des compétences face aux besoins en fort développement et en profonde mutation

Le CESER appuie le Conseil régional dans la mise en avant des enjeux de l'emploi et des compétences des actifs présents en région. Les difficultés de recrutement éprouvées par les entreprises sont fortes sur de nombreux secteurs économiques et métiers des moins à plus qualifiés. Ce constat démontre la nécessité première et absolue d'accroître les compétences des salariés et des chefs d'entreprises, ainsi que l'employabilité des actifs actuellement privés d'emplois ou en reconversion. Avec le CPRDFOP² en cours de révision, le SRDEII se doit d'améliorer cette situation inquiétante en Centre-Val de Loire.

Cet axe 1 est alimenté par 11 mesures spécifiques dont 5 appellent des remarques du CESER :

- Mesure 1 : La Région a pris bonne note des besoins largement exprimés en compétences pour lesquels dès à présents, sans préjuger des dispositifs du CPRDFOP, elle se fixe déjà l'objectif de former 300 000 demandeurs d'emplois et d'amplifier les DEFI, afin de répondre là aussi aux besoins identifiés de compétences par des entreprises ou secteurs d'activités.
- Mesure 2 : Les actes de formations doivent nécessairement profiter de locaux adaptés auxquels les tiers-lieux existants et projetés sur chaque bassin de vie peuvent répondre. Néanmoins,

l'infrastructure immobilière ne peut suffire et devra être accompagnée par des équipes et des services adaptés, notamment des innovations pédagogiques et des financements intra et hors travail.

- Mesure 3 : Améliorer l'offre d'enseignement supérieur, notamment universitaire, constitue une ambition importante dans un monde universitaire évoluant à moyens constants, à l'exception du secteur de la Médecine. Cependant, il faudra veiller simultanément à l'amélioration de l'offre de formation à tous les niveaux de qualification.
- Mesure 5 : L'affichage de renforcement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est intéressant mais représente une charge très chronophage pour les responsables pédagogiques. Ainsi, Le CESER estime nécessaire l'augmentation des moyens humains pour répondre à cette ambition, notamment pour la tenue des jurys.
- Mesure 9 : Le renouvellement des générations est un des enjeux de l'agriculture, et par extension de l'alimentation de demain. Le CESER appelle de ses vœux la simplification de la

¹ Conférence Territoriale de l'Action Publique

² Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) évoquée dans le rapport. En sus, la création d'une dotation spécifique aux agriculteurs de plus de 40 ans est une

initiative majeure pour ne pas limiter les installations aux porteurs de projets de moins de 40 ans.

AXE 2 – ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, LEVIER MAJEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les éléments conjoncturels récents tels que le conflit armé en Ukraine, les catastrophes climatiques ou la crise sanitaire restrictive liée à la COVID-19 ont accéléré et mis en lumière les transitions écologique et énergétique devenues impératives. Un mix énergétique nouveau est à étudier et à engager, suivant la proposition du CESER dans son avis « *Démarche de prospective énergétique* » de mai 2022. Le CESER félicite le Conseil régional de l'édification en axe stratégique de ces enjeux.

Cet axe 2 est alimenté par 14 mesures spécifiques dont 13 appellent des remarques du CESER :

- Priorité 4 : Le CESER souligne l'importance des CAP dans le Monde de l'ESS et souligne son importance pour les structures porteuses de ces contrats. Au sein de l'ESS, 80% des emplois sont créés par des acteurs associatifs, dont 90% d'entre elles emploient moins de 10 salariés. Le modèle actuel des Appels à Projets, impliquant des postes partagés entre plusieurs actions de pouvoirs publics différents (collectivités territoriales, Etat ou ses agences spécialisées), une multiplication des temps de « retours de performance » et une diminution des temps d'« actions », est à réinterroger.
- Mesure 12 : La création d'une *Agence Régionale de l'Energie et du Climat* constitue un levier majeur pour accélérer cette transition énergétique de l'économie. Il convient de mettre en place cette structure en coordination avec les acteurs référents déjà existants en Centre-Val de Loire, notamment l'Agence Régionale de Biodiversité. Le CESER estime qu'un accueil des entreprises basé et accessible dans chaque chef-lieu de département doit être mis en place. Les

futures « *Maisons de la Région* » doivent constituer les lieux d'informations pour toutes ces dynamiques.

- Mesures 13 à 18 : Le CESER félicite la Région de se doter d'un panel d'actions affirmant le virage énergétique et écologique nécessaire au tissu économique régional. Cette transition peut constituer un atout marketing et concurrentiel pour les entreprises porteuses de ces démarches. Les actions de sensibilisation et conseils évoquées en *Mesures 15, 17 et 18* sont efficacement complétées par la *Mesure 16*, plus financière, accordant une subvention spécifique via un nouveau *CAP³ Transition écologique*.

Le plan d'avitaillement en énergies alternatives suggéré en *Mesure 14* devra comprendre, outre l'avitaillement des véhicules individuels et professionnels routiers, un avitaillement du mode ferroviaire.

La *Mesure 15* de sensibilisation à la biodiversité des entreprises se doit d'être coorganisée avec les organisations professionnelles, les chambres consulaires et les associations environnementales compétentes (Agence Régionale de Biodiversité notamment) afin de toucher le maximum de cibles porteuses.

Concernant l'organisation d'une *Convention climat entreprise*, le CESER souhaite mettre en garde l'Exécutif régional sur la multiplication des démarches parallèles en ce sens. Une communication et un suivi accrus de la *Première COP régionale* lancée en 2019 pourraient être plus efficaces que la constitution d'un nouvel outil supplémentaire.

³ Contrat d'Appui aux Projets

- Mesures 22 à 26 : Le CESER se félicite de la prise en compte d'un certain nombre de ses préconisations issues du rapport d'autosaisine du CESER « *Agrotransformation en Centre-Val de Loire* » de juillet 2021. L'adaptation de l'agriculture régionales au changement climatique et la meilleure valorisation des productions locales via une transformation accrue des matières premières constituent des leviers forts de pérennisation des exploitations agricoles. Le CESER apprécie que ces aides et toutes les aides en lien avec le monde agricole soient en direction d'un accompagnement des exploitations vers tout changement vertueux de pratiques de tout ordre.

Dans le cadre de la compétitivité durable des acteurs économiques et de leur transition énergétique et écologique, le redéploiement du fret ferroviaire en Centre-Val de Loire, comme alternative aux poids-lourds routiers, doit constituer une priorité pour l'Exécutif régional. L'animation par le CESER d'une Coalition Fret Ferroviaire (CFF) dans le cadre de la *Première COP régionale* a démontré les attentes fortes des entreprises en ce domaine. Le CESER regrette la non prise en compte des propositions de la CFF au sein du SRDEII, qui pourraient traiter ainsi en partie la question de la logistique durable.

AXE 3 – RELOCALISER, DIVERSIFIER, INNOVER, NUMERISER : ENJEUX MAJEURS DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE DEMAIN

La compétitivité des filières économiques présentes en région doit être une préoccupation constante des pouvoirs publics locaux. Cette compétitivité accrue du tissu entrepreneurial régional induit des démarches favorisant l'innovation et l'investissement au cœur des entreprises.

Cet axe 3 est alimenté par 13 mesures spécifiques dont 10 appellent des remarques du CESER :

- Mesure 27 : La constitution d'incubateurs spécialisés et leur mise en réseau constitue une piste intéressante pour remplir les promesses de ces incubateurs, qui peuvent éprouver des difficultés à toucher efficacement leurs cibles, notamment pour les structures implantées en milieu rural. Ces incubateurs doivent être mis en relation avec les clusters régionaux existants ou à venir.
- Mesure 28 : En prolongement, l'accord de prêts d'honneurs aux jeunes entreprises issues de ces incubateurs constitue une initiative essentielle pour fixer ces investissements en Centre-Val de Loire.
- Mesure 30 : A la création d'un cluster « Mobilités durables », le CESER privilégie la création de clusters différenciés. En

effet, les enjeux, les acteurs et la maturité de ces filières en région sont extrêmement variés : les mobilités douces (vélo, trottinette,...) sont encore balbutiantes ; les filières ferroviaires et automobiles sont, elles, constituées d'acteurs plus installés, qu'ils soient sous-traitants ou donneurs d'ordres. Cependant, l'appui de ces filières par une clusterisation, au même titre que d'autres déjà installées, apparaît pertinente. La forme de ce soutien régional pourrait en revanche être améliorée (pluri-annualisation des financements, meilleure répartition calendaire des versements de subventions par exemple).

En prolongement, un soutien à la transformation des produits agricoles appuie la nécessité identifiée par le CESER⁴ de développer les liens entre amont et aval des filières agri-agroalimentaires, via par exemple une structure de type cluster.

- Mesures 33 : Le CESER se félicite de porter à 2000 en six ans le nombre d'entreprises à digitaliser. Cet affichage démontre une volonté forte et pérenne de l'Exécutif régional en ce domaine en démultipliant le réalisme actuel (de l'ordre d'une

⁴ CESER CVL, 07/2021, *Agrotransformation en Centre-Val de Loire – Opportunités de valorisation des*

productions agricoles régionales et des produits alimentaires

- cinquantaine d'entreprises sur le numérique).
- Mesure 34 : La cybersécurité est un enjeu essentiel pour les entreprises qu'elles minorent généralement. En conséquence, un travail de pédagogie profond demeure à mener en partenariat avec les organisations professionnelles et les chambres consulaires comme l'a démontré une autosaisine dédiée du CESER de février 2020⁵.
 - Mesure 35 L'écosystème numérique profite de nombreux pilotes dans son animation dans la région (*Numeum, Digital Loire Valley, Conseil régional du Numérique, Conseil régional avec les Human Tech Days, DREETS, GIP RECIA, futur Comité régional cyber*) auxquels il convient d'ajouter les chambres consulaires notamment. Plutôt que « renforcer » l'animation de ce secteur, le CESER appelle de ses vœux à mieux l'« Organiser ».
 - Mesure 37 : Le CESER estime importante la simplification de nombreux CAP en fusionnant en un unique *CAP PME/PMI* les différents CAP. Il serait intéressant d'ouvrir ces CAP au milieu de l'ESS lorsque cela n'est pas le cas. La transformation de ces dispositifs passant essentiellement de subventions à des avances remboursables est pertinente du fait d'un effet levier plus important et de taux d'intérêts bancaires en hausses. Le Conseil régional devrait préciser la portée qu'il entend donner à la conditionnalité des aides économiques au regard de la réglementation environnementale compte tenu de la complexité et de la rapidité de l'évolution du droit en la matière.
 - Mesure 38 : Le CESER recommande de s'appuyer sur les priorités ciblées du *Plan France 2030* afin de ne pas soutenir les projets individuels et collaboratifs d'entreprises uniquement sur des fonds FEDER, réputés difficilement mobilisables. Un accompagnement en ingénierie de

projet avec une équipe dédiée dans une mission d'accompagnement permettra d'aider les entreprises candidates à ce plan.

Mesure 39 : Le CESER renouvelle ses recommandations incluses dans son avis de juin 2022 sur la préparation du SRDEII concernant le fond de co-investissements en fonds propres dans les entreprises proposé avec :

- Une destination unique vers l'amorçage qui pourrait être complétée par des interventions sur le retournement sectoriel, pour peu que des pistes crédibles soient envisagées par l'entreprise en demande ;
 - Une durée maximale de prise de participation du fond dans une entreprise doit être fixée ;
 - Un respect du rôle des Banques avec une intervention du fond uniquement en complément des Banques classiques ;
 - Une règle décisionnelle claire axée en priorité sur les aspects techniques de l'investissement plutôt que sur le choix politique ;
 - La nécessaire présence des représentants des acteurs économiques dans sa gouvernance.
- Priorité 14 : L'accompagnement des entreprises à l'International ne doit pas être uniquement géré par *Business France* mais intégrer tous les représentants des acteurs productifs de la région, notamment l'intégralité des chambres consulaires. Dans le cadre d'une relocalisation de nos productions, une attention particulière doit être portée sur le marché intérieur européen. En outre, le CESER remarque qu'il est très peu fait place à l'interrégional dans le rapport.

⁵ CESER CVL, 02/2020, *Virage numérique dans les TPE*

AXE 4 – BOOSTER L’ECONOMIE DE PROXIMITE AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE, DE MIEUX ETRE SOCIAL ET D’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L’attractivité globale de tous les territoires composant le Centre-Val de Loire constitue une condition à même de « Faire région ». Les dynamiques démographiques de nombreux bassins de vie sont aujourd’hui déclinantes, avec notamment quatre départements sur six constatant une diminution de leur population.

Cet axe 4 est alimenté par 9 mesures spécifiques sur lesquelles 7 appellent des remarques du CESER :

- Mesure 41 : Le CESER encourage la mise en place d’une nouvelle politique d’accompagnement du commerce et de l’artisanat de proximité pour la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes. Cette politique participera à l’attractivité des territoires en permettant le maintien et le développement des services essentiels à un cadre de vie amélioré par la création de liens sociaux entre les habitants. Cependant, pour être efficace et juste, cette politique devrait établir un cadre d’intervention précisant les activités commerciales et artisanales concernées et veiller au respect des règles de la concurrence. Elle devra enfin définir une priorisation de territoires ciblés, ou la proposition d’un bonus en lien avec les

capacités de financements des EPCI intéressés et avec la nouvelle carte des Zones de Revitalisation Rurale.

- Mesure 42 et 46 à 48 : En sus de l’attractivité via la qualité de vie, le CESER soutient l’Exécutif régional dans l’intégration des activités touristiques, de culture et de loisirs comme vecteurs d’attractivités et de promotion des territoires pour une attractivité pérenne, en priorité des collaborateurs, puis des entreprises.
- Mesures 44 et 45 : L’offre foncière et immobilière à vocation économique est un enjeu majeur pour le développement des entreprises présentes et l’accueil de nouvelles dans le cadre du « Zéro Artificialisation Nette⁶ ». Il convient de transformer un frein en un nouvel atout pour le Centre-Val de Loire. Un travail a été mené par le CESER sur les friches démontrant un intérêt certain pour les collectivités territoriales⁷ pour ce type de foncier. Cependant, les difficultés d’appropriations foncières et financières sont importantes et engagent toutes les parties prenantes à la mobilisation de fonds à programmer, ceci à l’échelle des enjeux.

AXE 5 – RENFORCER LE JEU COLLECTIF ET SOLIDAIRE DE TOUS LES ACTEURS EN REGION

Le chef de filat en matière économique du Conseil régional acté dans la Loi NOTRe⁸ du 7 août 2015 implique une coordination plus poussée des actions menées par le Conseil régional auprès de ses partenaires (EPCI, consulaires, organisations professionnelles, syndicat de salariés, ESS). Le changement de statut des structures intercommunales d’Orléans et de Tours, devenues Métropoles, impose une contribution de ces deux

établissements au SRDEII, et le CESER apprécie la mise en cohérence.

Le rôle d’agence économique régionale assumé par Dév’Up doit être pérennisé et renforcé sur les thématiques ciblées dans les différentes mesures détaillées au sein de ce nouveau SRDEII. Pour confirmer cette prééminence, un schéma représentant cette priorité pourrait être réalisé afin de repérer et de rendre plus lisible le rôle et la

⁶ Dans le cadre de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat et Résilience ».

⁷ CESER CVL, 06/2015, *Requalification des friches urbaines : quelles perspectives en région Centre-Val de Loire ?*

⁸ Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

place de chacun des acteurs dans l'organisation économique régionale. Ce schéma pourrait utilement éclairer sur les portes d'entrées pour les acteurs de terrain sur les politiques régionales. En outre, la présence de l'agence dans les territoires doit être plus forte, nombre d'intervenants économiques éprouvant des difficultés à joindre ses services de proximité.

Afin de mieux investir tous les acteurs compétents en matière économique de la région, une évaluation des mesures-actions incluses dans le SRDEII sera primordiale. Le CESER se félicite de la mise en route de cette démarche dans le futur SRDEII. Celle-ci devra être coconstruite par les

différentes parties prenantes afin de la rendre plus porteuse d'élan commun pour la mise en place des actions ciblées par les partenaires de la Région. Ainsi, cette co-construction doit comprendre un accord préalable du Comité de suivi ad-hoc sur les indicateurs choisis et les objectifs poursuivis pour chacun d'entre eux. La finalité de cette évaluation devra prioritairement être axée sur l'estimation de l'impact des différentes aides accordées aux entreprises sur l'emploi durable, stable et qualifié. Le CESER souhaite pouvoir être intégré au Comité de suivi qui sera mis en place. La périodicité et la communication annuelle de cette évaluation aux parties prenantes évoquées dans le présent rapport est assurément une bonne proposition.

CONCLUSION

Ce nouveau SRDEII constitue une poursuite de son prédécesseur en y ajoutant et précisant spécifiquement deux thématiques stratégiques fortes, à la fois conjoncturelles et structurelles, liées aux préoccupations des milieux économiques régionaux : le recrutement de main d'œuvre qualifiée, et les transitions écologique et énergétique.

Le CESER souhaite que des plans différenciés soient proposés entre les publics entrepreneuriaux ciblés pour rendre « acceptables » financièrement et temporellement les actions nécessaires mises en œuvre : TPE, ETI et PME.

Le CESER apprécie l'exhaustivité des nombreuses actions envisagées. Il encourage le Conseil régional à mener une politique ambitieuse en matière de développement économique plus inclusif, plus compétitif, plus écologique, plus sobre en énergie, et porteur d'une attractivité de proximité plus forte. Le SRDEII, ses cinq axes stratégiques, ses 21 priorités précisées par 50 mesures, sont un point de départ à même de participer à ces hautes ambitions de la Région et des entreprises composant son territoire.

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 NOVEMBRE 2022

Avis du CESER relatif au SRDEII 2022 – 2030 « Ambition 2030 »

Intervention de Monsieur Hervé COUPEAU

Au nom du groupe : agricole

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

La région centre de France, centre de l'Europe, se dote d'un schéma de développement de développement économique de l'innovation et de l'internalisation

Je mettrais l'accent sur le deuxième i soit internalisation des échanges

Je serais peut-être contre tendance mais j'alerte.

Tout d'abord nous avons des vins et fromages remarquable envié dans le monde entier.

On a besoin de fournir en vins et fromages dans chaque pays qui en exprime la volonté.

On oppose souvent relocalisation et export, on n'a pas à les opposer et peuvent être complémentaire

Mais on est souvent timoré sur l'import alimentaire qui ne respecte pas nos règles et nos critères de consommation.

Souvent l'export céréales est décrié mais souvent source de revenu substantiel pour la région centre val de Loire mais jamais comptabiliser.

Mais l'export va ou et pourquoi ??

Maroc consomme 206 kilos de céréales par habitant et par an il ne produise que 41% de leur besoin

Le gouvernement marocain jongle entre les entrées de céréales entre la France, l'Ukraine, la Russie ils ont essayé des blés américains mais adapter à la fabrication des pains typique marocain.

Aujourd'hui ils sont dépendant des imports pour équilibrer l'alimentation de base et éviter les émeutes de la faim valable pour tout le Maghreb le Liban et l'Egypte.

Ironie de l'histoire Rome était dépendant de l'Egypte pour son approvisionnement, macron 1 consul a spéculé et dévier l'approvisionnement pour créer une tension alimentaire à Rome pour devenir empereur mais Caligula c'est aperçu de la manipulation de macron et fini par l'assassiner.

L'alimentation est une arme été a toujours été une arme.

Notre région nos agriculteur contribue à une stabilité politique du pourtour méditerranéen.

C'est pourquoi la route ferroviaire du blé à Rouen doit être revu et développer

C'est pourquoi la route ferroviaire sur la rochelle doit être revu et développer

C'est pourquoi la route ferroviaire sur port la nouvelle doit être revu et développer

Plus de sillon plus de train plus de wagon.

Pour cela pourrait-on imaginer une coopération inter régional Normandie nouvelle aquitaine

Notre région certes exporte des armes « stratégique » mais tout autant « stratégique » d'exporter des denrées alimentaires.

En espérant une belle évolution, une bonne prospérité, dans le respect de tous et de chacun.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 NOVEMBRE 2022

Avis du CESER sur le rapport SRDEII – Ambition 2030

Intervention de Mme Géraldine FERTEUX

Au nom du groupe Artisanat

Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Dans le cadre du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, le conseil régional propose la reconduction des CAP avec notamment la création d'un CAP « transition écologique ».

Le groupe artisanat partage les ambitions affichées à l'égard du développement de l'activité des TPE et du renforcement de l'attractivité de l'économie de proximité.

Toutefois, il s'étonne et déplore que les CAP, à l'exception du CAP « Transition écologique », soient désormais sujets à avance remboursable et non plus à subvention aux entreprises.

Le groupe artisanat y voit un choix pour le moins paradoxal de la part de l'exécutif régional. En effet, comment peut-on afficher une ambition de soutien aux TPE, à leurs investissements, leur développement et leur capacité d'embauche et de formation en les soumettant à une charge nouvelle ?

Ce dispositif risque de décourager beaucoup d'entreprises, *a fortiori* lorsqu'elles sont déjà confrontées à une situation économique difficile. Les coûts des matériaux, la hausse des tarifs de l'énergie, les remboursements de PGE et les difficultés de recrutement sont de fortes contraintes qui freinent leurs activités. Ajouter une avance remboursable, alors que beaucoup d'entre elles sont bien en deçà de leur seuil de rentabilité s'avèrera contre-productif.

La réalité conjoncturelle se révèle particulièrement inquiétante. En année « normale » on compte environ 60 000 défaillances d'entreprises, la projection pour 2023 estime à plus de 200 000 les risques de faillites.

Par ailleurs, le groupe artisanat rappelle -et déplore- les retards dans l'instruction des dossiers d'aides aux entreprises par les services économiques de la Région. Un examen bureaucratique et tatillon gêne fortement les projets et ambitions des entreprises. On ne compte plus les dossiers qui sont ainsi bloqués, obligeant le plus souvent les entreprises à différer leurs investissements, voire à les abandonner.

Un exemple, parmi d'autres, mais qui illustre parfaitement une situation ubuesque : le dossier de CAP développement étant bloqué depuis plus d'un an, le chef d'entreprise -un boulanger- décide d'utiliser ses deniers personnels pour financer l'investissement. Dès lors, ses fonds propres étant en négatif du fait de cette dépense, le Conseil régional refuse de lui accorder la subvention !

Face à cette situation, le groupe de l'artisanat demande instamment que les dossiers en souffrance soient

S'agissant des formations spécifiques aux TPE, le groupe reconnaît et salue les orientations proposées. Il souligne de fait, l'importance et l'adaptation des prestations proposées par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat dans ce domaine et demande qu'il y soit associé.

Enfin, le groupe de l'artisanat attire l'attention sur la situation financière du réseau des chambres de métiers. La **première partie du projet de loi de finances pour 2023** (PLF). Ce texte contient dans son **article 15** une

diminution substantielle des ressources fiscales qui reviennent au réseau des *Chambres de métiers et de l'artisanat* puisque la part de la TFCMA reversée aux CMA est amputée pour la seule année 2023 de 15 millions d'euros ! Il rappelle que la taxe pour frais de chambre de métiers et de l'artisanat est payée par les entreprises. En prélevant ainsi une part substantielle de cette recette, l'Etat crée de fait un impôt sur l'impôt !

Une telle diminution ne sera pas sans conséquences importantes sur la qualité des missions de service public assurées par notre CMA dans l'accompagnement des entreprises artisanales de notre territoire, elle pourrait également avoir des effets sur le niveau de l'emploi au sein de notre chambre.

De plus, cette baisse de 15 millions pour l'année 2023 s'inscrit dans une « **trajectoire baissière** » de **60 millions d'euros pour les années 2023 à 2027**, trajectoire qui aurait pour conséquence en 5 ans d'amputer de 30 % les ressources fiscales du réseau des CMA !

Les amendements que CMA France avait confié aux parlementaires dans le but de maintenir pour 2023 le même montant de financement public pour le réseau des CMA que les années précédentes, soit 203 millions d'euros, ou de minorer de 15 à 7 millions cette ponction, n'ont malheureusement pas eu de suite favorable, *a fortiori* avec l'application de l'article 49-3 de la Constitution.

La diminution brutale de 15 millions d'euros des ressources fiscales du réseau pour 2023 prévue à l'article 15 du projet de loi de finances met en danger le réseau des CMA et obère sa capacité d'action à court terme. Rien que pour notre région, cette mesure représente un manque à gagner de près de 1 million d'Euros !

Plus inquiétant encore : la trajectoire annoncée par le Gouvernement d'ici à 2027 correspond à une baisse de 60 millions d'euros, portant la part de TFCMA qui revient au réseau des CMA de 203 millions en 2022 à 143 millions en 2027 et années suivantes.

Avec ce manque à gagner, le budget 2023 de la CMA-CVL sera extrêmement contraint et obligera à faire des choix drastiques.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 NOVEMBRE 2022

**Intervention relative au projet d'avis du CESER sur le rapport « préparation du prochain SRDEII 2022 - 2030
« Ambition 2030 »**

Intervention de : Madame Perrin Michèle

Au nom du groupe : CFDT

Mesdames Messieurs les Présidents, chers collègues,

Le CFDT se retrouve bien dans le projet d'avis du CESER sur le SRDEII construit autour de 5 axes stratégiques. Mais souhaite toutefois, apporter quelques commentaires.

Comme le CESER, la CFDT entend souligner positivement que ce schéma ait été précédé d'une large concertation à travers des réunions et des contributions écrites dans le cadre d'une concertation numérique et qui a permis de définir les axes prioritaires et des pistes d'actions pour le SRDEII « Ambition 2030 » dont l'accompagnement des entreprises est au cœur de l'action de la Région.

Pour la CFDT, il pourrait être mentionné dans ce schéma que l'entreprise est un éco-système avec ses salariés et qu'ils sont aussi concernés. Il serait donc pertinent d'avoir une mesure qui prévoit d'impliquer les salariés afin de leur donner les moyens de contribution à cette transition

La CFDT se félicite que l'axe 1 du rapport concerne les emplois, les qualifications et les compétences mais tient à signaler que pour une dynamique économique, il est important dans la formation professionnelle, les reconversions et le développement des compétences d'aller au-delà d'une logique « adéquationniste » : besoins et réponse formation, dans une logique prescriptive. Pour développer les compétences de façon satisfaisante, il est important de prendre en compte les aspirations des travailleurs pour leur projet professionnel et projet de vie. C'est ce que permet de faire l'entretien professionnel dans les entreprises et le CEP (conseil gratuit en évolution professionnelle).

La CFDT reconnaît avec satisfaction, une augmentation de la prise en compte de la Région, des besoins en compétences exprimés par les employeurs et branches professionnelles : on peut citer les outils DEFI, IBC (identification des besoins en compétences) ...) et note à travers les volontés politiques de dynamique et de congruence, recherchées entre le futur SRDEII et le CPRDFOP notamment pour proposer aux demandeurs d'emploi de se former vers des métiers où il existe des débouchés dans la région. Mais n'oublions pas que seules 30% des difficultés de recrutement sont dus à des problèmes de formation (dernière enquête DARES). Pour la CFDT, il est important de développer plus largement la conjugaison des efforts et des interventions des différents acteurs (Régions, branches professionnelles, OPCO, entreprises...).

Concernant l'enseignement supérieur, le projet de coopération état-région qui s'appuiera sur Ambition développement recherche, et qui prendra en compte l'évolution des métiers, est une ambition intéressante si elle permet une formation et une insertion professionnelle de qualité.

Pour la CFDT, la priorité 4 qui vise à développer l'économie solidaire en soutenant des modèles coopératifs, est une priorité à mettre en avant.

Concernant l'**axe 2** qui vise à accélérer la transition écologique et énergétique, il faut pour la CFDT et dans la période d'incertitude énergétique, se fixer 2 défis : amortir la situation des plus fragiles en évitant les dispositions trop générales et aider à l'investissement dans des équipements moins gourmands en énergie.

Sur la mesure 12 relative à la création d'une agence régionale de l'énergie et du climat, la CFDT salue la volonté d'intensifier l'accompagnement des entreprises pour réussir cette transition, mais attire l'attention sur l'importance de la qualité de service et des compétences des personnels pour des services utiles et appréciés tant au niveau technologique qu'au niveau de l'accompagnement des entreprises.

La CFDT approuve les mesures ambitieuses présentées mais souhaiterait que la réalité des TPE (qui constituent la grande partie du tissu économique régional) soit prise en compte dans les différentes mesures pour qu'elles soient aussi « embarquées » dans cette transition et bénéficient d'un accompagnement adapté.

La CFDT votera l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 novembre 2022

Avis du CESER relatif à :

Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028

Intervention de Monsieur : Nicolas LEPAIN

Au nom du groupe : CGT

Monsieur le Président du CESER,

Monsieur le Vice-président du Conseil Régional.

Le Rapporteur,

Mesdames et Messieurs les Conseillés-ères,

En préambule, la CGT rappelle son programme intitulé « Pour Vivre et Travailler en Région Centre Val de Loire », dont le but est de promouvoir et de développer les atouts de proximité en conjuguant réponse aux besoins des populations, tant au niveau local que national et international, cela dans le but de garantir l'avenir.

Le contexte récent a prouvé la nécessité d'une cohérence des schémas de développement économique afin d'éviter la sur-spécialisation qui nous a handicapé lors de la récente pandémie et nous handicape encore aujourd'hui, en témoigne les actuelles pénuries de certaines denrées.

L'avis évoque « la nécessité d'accroître les compétences des salariés et des chefs d'entreprises ». La CGT rappelle que dans un monde rythmé par l'obsédante course aux profits du capital, et rien d'autre, la tâche ne sera pas aisée. Sortir de cette logique est vitale, prendre le temps nécessaire à la formation tout au long de la carrière, avec reconnaissance des qualifications obtenues, est possible, pour peu qu'on le veuille vraiment. Car quoi, les salariés ne sont ni fainéants, ni crétins, chaque salarié voit et vit l'évolution des technologies, mais combien bénéficie de formations adéquates pour ne pas subir ce monde en mouvement et être mis au banc de la société à la moindre occasion ?

La question des mobilités intervient, à juste titre, dans ce schéma de développement et l'avis s'en fait l'écho via la question des mobilités et de l'approvisionnement en énergie pour les transports individuels comme professionnels. Hors, la CGT réitère ses projets de relocalisation d'activités comme le textile, l'ameublement, les matériels de construction ou encore le recyclage des déchets afin de réutilisation. Cette action diminuera les mobilités en rapprochant les productions des usagers. En donnant des perspectives d'emploi et d'avenir nous rendrons nos territoires attractifs, combattant par là même le chômage et la désertification territoriale.

Face à cela, les précédents schémas ont fait la part belle au développement tout azimut de plateformes logistiques sans vrai but et de zones d'activités défiscalisées à faibles salaires bloquant le développement local d'activités répondant aux besoins, participant à la désertification territoriale et obérant les finances des collectivités et des territoires.

Un élément de ce dossier préoccupe la CGT, le financement de projets. Si la Région peut se porter garante, c'est en revanche le rôle des banques de prêter cet argent, dans ce dossier la CGT trouve qu'elles ne jouent pas leur rôle.

Tous les schémas de développement du monde, quel qu'ils soient, ne seront pertinents que si, en plus d'être utiles, ils répondent à l'intérêt général et non seulement aux intérêts en particulier.

La CGT votera contre cet avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 novembre 2022

Avis du CESER relatif au SRDEII 2022-2030 « Ambition 2030 »

Intervention de Monsieur HUMBERT

Au nom du groupe : Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Le CJD apprécie la large concertation mise en œuvre pour construire ce SRDEII qui aboutit à un document assez complet et qui prend en compte les nombreux enjeux que doit relever la Région en tant que chef de file concernant le développement économique régional. Les 5 axes identifiés semblent en effet répondre aux principales préoccupations de nos concitoyens et des entreprises de la Région. Le CJD soutient donc l'avis du CESER.

Pourtant, pour le CJD, l'économie doit être mise « au service de l'Homme », et plus largement, au service du vivant, telle est notre raison d'être.

Dans le bouleversement climatique et **donc** social et économique que nous vivons, nous avons la **chance** de pouvoir agir au cœur de la période de bifurcation que nous conseillent les scientifiques. Nous avons la chance de pouvoir proposer une autre façon de faire société, de mettre l'économie au service du vivant, d'ouvrir une voie vers un monde de sobriété choisie, heureuse, épanouie, généreuse.

Le SRDEII propose des mesures intéressantes dans ce domaine, dans chacun de ses axes, mais le CJD regrette la multiplicité des axes et priorités qui en dilue le message. En effet, d'après le dictionnaire, une « priorité » est la « qualité de ce qui passe en premier ». Comment donc comprendre, parmi les 21 priorités du SRDEII, laquelle passe en premier ? Et il ne s'agit pas que de sémantique.

Pour le CJD, la menace climatique actuelle imposerait d'afficher clairement « une » priorité, au service de l'homme et du vivant : « **Accélérer la transition écologique et énergétique** ». En effet, de cette priorité absolue qui s'impose à nous, découlent les autres « objectifs » du SRDEII : répondre au défi de l'emploi, accompagner le développement économique, relocaliser les productions, booster l'économie de proximité et l'aménagement du territoire, en renforçant le jeu collectif et solidaire.

Si nous voulons préserver le vivant, préparer le monde de demain, et entraîner nos concitoyens dans cette voie, ne devrions-nous pas faire preuve de davantage d'audace et de conviction dans ce sens ?

Je vous remercie de votre attention.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 07 novembre 2022

Avis du CESER relatif au SRDEII 2022-2030 « AMBITION 2030 »

Intervention de Madame Patricia LAUPIN

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Le nouveau *Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation SRDEII* qui nous est présenté avec 5 grands axes et déclinés en 50 mesures actions est ambitieux et nous ne pouvons que souhaiter sa réussite tout comme le CESER, qui témoigne par son avis, son soutien à la démarche.

Notre groupe FORCE OUVRIERE, conscient des difficultés actuelles de recrutement, admet que ces dispositions vont dans le bon sens mais ne font qu'une partie du chemin faute de mesures complémentaires sur la reconnaissance des compétences acquises dont les conséquences les plus attendues sont l'augmentation des bas salaires, la lutte contre les contrats précaires.

C'est la nécessité première et absolue d'accroître les compétences des salariés, ainsi que l'employabilité des actifs actuellement privés d'emplois ou en reconversion. L'engagement régional sur la formation est important même s'il souffre d'une insuffisance d'infrastructure immobilière et de personnels.

FO est en accord avec cette politique, qui bien qu'incomplète, a le mérite d'être écrite, assumée et surtout financée.

Autre point fort de ce projet, la volonté de coller le plus près possible des territoires, via les 23 bassins de vie identifiés ainsi que la volonté d'investir le champ des relocalisations.

Nous nous interrogeons sur la création d'un étage supplémentaire aux structures existantes comme Les futures « *Maisons de la Région* » pour répondre à ces exigences, en particulier pour accélérer la transition énergétique et écologique

Notre groupe partage et soutient les actions à mener quant à favoriser la création de filières cluster autour de l'économie circulaire depuis la collecte de déchets à leur traitement de recyclage. Cibler et coordonner ces circuits générateurs de futurs emplois autour du traitement du tri et des reconversions des produits sélectionnés.

Par contre, la concrétisation de la politique de développement du territoire en développant les moyens de transport devrait accentuer la création de voies dédiées et sécurisées (exemple cyclables) (surtout lors de création de routes nouvelles)

Nous nous interrogeons sur l'ensemble des dispositifs prolongés par la Région et à mettre en place quant aux moyens humains nécessaires à leur fonctionnement et leur prérogatives (prix, combo parfait, partenariats, tiers lieux de compétences etc...)

FO est consciente que la Région mène une politique volontariste en la matière, qu'elle y consacre des budgets conséquents repartis sur plusieurs années et l'en félicite

FO demande la stabilisation de la réforme engagée et un bilan des actions menées pour en mesurer les effets.

FO s'inquiète, du planning prévu par la Région et craint qu'il soit perturbé par d'éventuelles décisions gouvernementales, voire contingence budgétaire.

FO malgré ces remarques votera favorablement l'avis présenté du CESER.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 NOVEMBRE 2022

Avis du CESER relatif au SRDEII 2022-2030 « Ambition 2030 »

Intervention de Monsieur François BARDOT

Au nom du FSU

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

5 axes, 21 priorités, 50 mesures ... Travail manifestement important, et qui force l'admiration. Tout doit y être dit, et programmé.

Et pourtant deux ou trois choses me gênent à la lecture de l'ensemble ... Pas dans le détail non, mais quelque diable me semble niché dans la cohérence globale du texte. Pour l'essentiel, ces 50 mesures consistent d'une part à « accompagner », financièrement surtout, les entreprises à l'aide de subventions, de soutiens, de prêts garantis, d'autre part à multiplier commissions, espace d'aide et/ou de rencontre, dispositifs ciblant une catégorie de problèmes.

A tel point que j'ai un peu le tournis dans cette accumulation de nouveaux sigles déclinés à l'envie dans les diverses « mesures » au gré des « priorités » ... parfois en doublon d'une structure existante qui me semblait adaptée ...

Sommes-nous sûrs d'être dans la bonne voie, dans le bon paradigme ? Est-ce qu'une suraccumulation de mesures suffit à constituer une stratégie en matière d'économie.

Parce qu'enfin, le rôle d'une instance publique régionale n'est-il pas prioritairement de veiller à un environnement social et économique répondant en permanence aux besoins de la société, donc des entreprises, à un « écosystème » opérationnel pour reprendre un terme à la mode ; et accessoirement de compenser par des mesures spécifiques les défaillances ou faiblesses de tel ou tel secteur ?

Et c'est là que le bât blesse, prenons un exemple ; l'Enseignement Supérieur (cité une seule fois dans le rapport, dans une mesure 3 bien pâlotte et bien vague), dont la situation dans notre région est hélas connue : près de 40% de déficit en étudiants comparés aux autres régions, des disciplines entières non couvertes, une faiblesse criante en formations d'ingénieurs, informaticiens, commerciaux, gestionnaires ... le déficit en médecins n'est peut-être finalement que la partie émergée de l'iceberg. C'est 40 000 étudiants supplémentaires qu'il nous faudrait pour atteindre la moyenne des régions. Quarante mille de plus, à ajouter aux 65 000 existants.

Ne pense-t-on pas que cette situation de pénurie a et aura un impact très négatif sur l'avenir économique de notre région ? Comment favoriser l'innovation et les transitions sans l'apport et le dynamisme d'un système universitaire solide ? Et parler d'attractivité quand on ne peut même pas former nos cadres et intellectuels ? Les entreprises « relocalisées » devront-elles amener aussi leurs équipes d'encadrement et leurs chercheurs ?

Il me semble évident que cette question aurait mérité de constituer une priorité à elle seule, car elle impacte, négativement, tous les autres axes et priorités abordées dans ce document ; transversalement, mais lourdement...

Je souhaite, Monsieur le Président, que vous insistiez sur ce thème dans votre intervention de présentation. Ce n'est pas de la compétence du Conseil régional ? Sans doute, mais qui d'autre pourrait prendre la tête de file d'un combat collectif pour un Enseignement Supérieur digne de notre Région.

Je souhaite aussi réitérer ma demande au CESER de constituer dans les plus brefs délais un groupe de travail ad hoc pour étudier sérieusement cette question et élaborer des préconisations pertinentes.

Je ne voterai pas ce texte, pas par désaccord, mais parce qu'il oublie purement et simplement les choses essentielles.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 7 novembre 2022

Avis du CESER relatif au SRDEII 2022-2030 « Ambition 2030 »

Intervention de Monsieur Patrick UGARTE

Au nom du Groupe des Entreprises et Indépendants

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le rapporteur, chers collègues,

Mon intervention s'effectue au nom du groupe des Entreprises.

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et D'internationalisation (SRDEII) 2022-2030 « ambition 2030 » porté à notre avis est le 1^{er} d'une série de Schémas que la loi NoTRE impose d'adopter avec le CPRDFOP la 1^{ere} année qui suit l'élection de l'assemblée régionale... Il fixe un cap et des ambitions au regard de l'économie régionale et donc influe sur l'activité future de nos Entreprises...

C'est donc bien naturellement qu'en premier lieu il est indiqué le besoin de répondre au défi de l'emploi et des compétences en soulignant les besoins en fort développement et profondes mutations. C'est effectivement la préoccupation première de nos entreprises contraintes pour certaines de ne pouvoir répondre à des commandes et se résigner à restreindre leurs activités. Au regard de cette situation nos entreprises soulignent aussi les démarches entreprises et à poursuivre pour repérer encore mieux les besoins qui s'identifient dans les entreprises, les branches et secteurs d'activités.

Ceci afin d'investir encore plus massivement dans les compétences identifiées et les métiers d'avenirs.

Nos entreprises, engagées et responsables savent quels sont les efforts à mener afin d'accélérer la transition écologique et énergétique qui devra être demain le levier majeur du développement économique... Ceci représentera des efforts, des remises en question, de nouvelles orientations et des coûts important à supporter, partager et répercuter. Il faut en être bien conscient ce sont là des sources de valeurs ajoutées qu'il faut valoriser sans que cela pèse sur la compétitivité...

Ces démarches sont aussi accompagnées par nos organisations professionnelles qui s'emploient à orienter les évolutions à réaliser ...mais ce n'est pas tout, nos entreprises n'ont pas attendu que la médiatisation s'en empare pour construire des filières d'écologie industrielle territoriales, des filières de réemplois et de recyclages afin de jeter les bases d'une économie circulaire que nous souhaitons encore plus dynamique en région.

Ces évolutions s'effectuent dans des filières organisées qu'il faut accompagner également comme ça pourrait être le cas d'une filière d'agro-industrie encore plus dynamique sur notre région.

Nos entreprises engagées et responsables souscrivent aux efforts d'innovation, de numérisation et s'orientent vers des relocalisations quand cela est possible. Les aides et soutiens régionaux, nationaux ou européens sont souvent nécessaire pour s'orienter vers des filières de demain... il y a là beaucoup d'investissements à mener pour soutenir l'innovation, les créateurs, la recherche appliquée. Cependant des écueils se dressent tel l'épouvantail du Zéro Artificialisation Net qui est devenu un obstacle pour des projets de retour industriel ou de nouvelles implantations. La question qui se pose comment faire pour transformer ces règles de contraintes en atout de compétitivités et d'implantations ?

Ce sont donc de nouvelles synergies et soutiens sur un territoire solidaire autour de la région, les métropoles, les départements, les EPCI que nos entreprises entendent voir s'exprimer en s'appuyant sur nos organisations patronales, nos branches, nos filières et nos organisations consulaires encore mieux impliquées et consultées.

Nous voterons l'avis



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 07 novembre 2022

Avis du CESER relatif au SRDEII 2022-2030 « Ambition 2030 »

Intervention de Madame Jessica GOUINEAU

Au nom du groupe : UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, cher.e.s collègues,

Pas d'argent public sans contrepartie d'ordre écologique, sociale et environnementale !

La Région définit un schéma dans lequel sont précisées les orientations en matière d'aides aux entreprises.

L'adoption de ce schéma coïncide avec une conjoncture particulièrement troublée, marquée par des pénuries de matières premières, par une augmentation du coût de l'énergie, des biens de consommation et de production. En filigrane, c'est l'enjeu de souveraineté énergétique, industrielle et alimentaire qui est posée.

L'Unsa revient sur la problématique relative à la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux il faudrait mettre en place de façon affirmée l'éco-socio-conditionnalité des aides.

De la même manière que la dégradation de l'environnement influe sur les systèmes et les modes de vie, la crise que nous vivons depuis 2 ans a profondément accentué la recherche de sens dans l'organisation et la vocation du travail pour de nombreux citoyens. Le monde du travail ne peut pas rester spectateur.

Pour l'UNSA, il faut par principe que toute aide publique soit conditionnée à des engagements qui doivent être négociés dans le cadre du dialogue social d'entreprise ou de branche. Les CSE doivent être informés et consultés sur l'ensemble des conditionnalités. Pour les aides à la transition énergétique, il convient, en particulier, de négocier un calendrier, des actions, un suivi pour la réduction des gaz à effet de serre, une politique de formations et de maintien dans l'emploi. Ces engagements pourraient intégrer des objectifs en matière de recherche et de développement.

L'Unsa demande que :

- Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, la Région s'assure que les aides vont à un développement équilibré des trois parties : économiques, sociales et environnementales,
- La politique engagée puisse être évaluée régulièrement et révisée pour coller au mieux aux situations et aux évolutions,
- Les aides ne soient pas accordées s'il n'y a pas contrepartie d'ordre écologique, environnementale et sociale. Il est indispensable qu'il y ait des contrôles, et que ne soient pas délivrées d'aides si les critères d'éco-socio-conditionnalité ne sont pas remplis,
- Les entreprises qui ne respectent pas leur obligation de mettre en place un index de l'égalité entre femmes et hommes ne doivent pas être éligibles aux aides publiques.

Enfin, l'efficacité d'un tel schéma passe par un pilotage précis, réactif, basé sur un suivi régulier et une évaluation rigoureuse, avec des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs.

Nous pensons que le CESER doit pouvoir jouer pleinement le rôle qui est le sien dans le suivi de ce schéma.



CESER Centre-Val de Loire

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaleloire.fr
ceser.centre-valde Loire.fr